

PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER

6^e MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Le public est informé de la mise à disposition du dossier de la 6^e modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole portant sur la correction d'erreurs matérielles présentes dans la version du PLU issue de la 11^e modification approuvée le 02 février 2024, de l'exposé de ses motifs et des éventuels avis.

La mise à disposition se déroulera du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 10 octobre 2025 au sein des locaux des mairies suivantes : Gradignan (service urbanisme, 3^e étage, hôtel de ville, Allée Gaston Rodrigues), Mérignac (bureau O du guichet unique, RDC de l'hôtel de ville, 60 Av du Maréchal de Lattre de Tassigny) et Pessac (RDC de l'hôtel de ville, Place de la 5^e République) ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet 41 cours du maréchal juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis pourront également être consultés par le public sur le site internet de Bordeaux Métropole [participation.bordeaux-metropole.fr](#).

Les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur les registres déposés dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et de façon dématérialisée sur le site [participation.bordeaux-metropole.fr](#) activant le bouton « Donnez votre avis » du 08 septembre à partir de 9h jusqu'au 10 octobre 2025 à 17h.

Elles pourront également être adressées par écrit à madame la Présidente de Bordeaux Métropole, Direction de l'urbanisme, service planification urbaine, esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex ainsi que par mail à l'adresse suivante : plu@bordeaux-metropole.fr.

Toute information relative à cette procédure pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole au 05.33.89.56.56.